



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Compte rendu du comité de gestion du 12 juin 2016

Djibouti, le 13 juin 2016

<u>Etaient présents :</u>	Monsieur Husson Alain	Président
	Monsieur Ponchin Olivier	Vice-président
	Monsieur Donat Olivier	Trésorier-Secrétaire
	Madame Haidar Abdallah Houyam	Trésorier adjoint
	Madame Vanderchruche Florence	Membre
	Madame Foucras Teycir	Membre
	Monsieur Sadek Yahya Mohamed	Membre
	Monsieur Dordan Jean-Marc	Membre
	Monsieur Idris Nour Saban Mustapha	Membre
	Madame Gasperoni Carine	Membre
	Monsieur Hassan Aboubaker	Membre

Monsieur Noël Patrick, proviseur du LFD Kessel
Madame Wojcik Sylviane, Directrice administrative et financière du lycée
Monsieur Saunier, directeur du primaire
Monsieur Richard Dominique, COCAC
Madame Haidar Wyaam, représentante des contrats locaux
Monsieur Benoit Landesmann, représentant syndical 1^e degré
Monsieur Roy, représentant des enseignants du second degré
Monsieur Adamou Yacouba, représentant du personnel (contrat local)

<u>Etaient absents :</u>	Madame Abdo Hachem Nadira	Membre
	Madame Ricart Isabelle	Membre
	Madame Chirdone Habon	Membre

Madame Djamila Mahamoud, représentante des contrats locaux non enseignants
Madame Khailat Sabah, représentante du personnel (contrat local)
Monsieur Sadeque Vincent, conseiller consulaire
Madame Rabia Mansour, représentante du personnel (contrat local)



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Ordre du jour :

- **Approbation du PV du dernier CG du 29 mai par les membres du comité, conformément à l'article 20.3 des statuts régissant notre association.**
 - Rappel du Président des différentes décisions prises depuis le dernier CG du 29 mai 2016 pour le service courant du lycée Kessel/Dolto.
 - Présentation des travaux de la commission dialogue social avec propositions à voter par les membres du comité.
 - Présentation des travaux à réaliser pour l'été 2016 par la commission TRAVAUX .
 - Présentation de Mme Wojcik de la clôture de l'exercice financier 2015.
 - A voter la proposition de Mme Wojcik concernant l'Indemnité de service et d'accompagnement (ISVE) sur la paie de juin.
-
- **items à valider pour la convocation de l'AG du 20 juin prochain.**

Dans le cadre de l'augmentation de l'attractivité du lycée KESSEL/DOLTO face à la concurrence des autres établissements de Djibouti

- Proposition de la suppression des frais d'examens sauf certains cas (candidats libres ou DNB pour les élèves de la Nativité qui bascule au LFD)
- proposition des frais d'installation dégressif par rapport au nombre d'enfants inscrits et frais de réinscriptions réduit à 50000 fdj.
- proposition de l'augmentation de la qualité de services au niveau de l'enseignement par la création d'un niveau de rémunération au recrutement BAC+5
- proposition d'augmentation de la prime d'arrivée des enseignants pour valoriser le corps enseignant et "fidéliser" celui-ci (insertion prime n+1 et n+2 à la prime d'arrivée).
- proposition d'augmenter l'heure de vacation à l'identique que celle de la Nativité.
- création d'une ligne budgétaire pour la grille salariale progressive des bas salaires de l'établissement.
- proposition de ne pas voter d'augmentation des frais de scolarité à la rentrée prochaine (hormis les 2% d'augmentation statutaire).

La séance s'est ouverte à 16h23.



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

- Le PV du dernier CG du 29 mai est validé à l'unanimité.
 - Rappels du président :
 - Il a été remis aux membres du syndicat le courrier suite aux entretiens avec le ministère et l'inspection du travail.
 - Le préavis de grève pour le mois de septembre supprimé lors de l'entretien à l'inspection par le secrétaire général du syndicat est remis en cause dans un courrier non signé reçu par le président du comité. Le Président précise que le dialogue avec le syndicat ne reprendra qu'une fois le secrétaire général du syndicat aura mis les « affaires » à plat concernant le préavis de grève du 31 mai dernier.
 - Le dialogue est renoué avec les représentants du personnel en contrat local et de futurs rendez-vous trimestriels seront programmés. Une première rencontre a eu lieu le 9 juin dernier et une seconde est programmée le 15 juin prochain.
-

- Le site du LFD doit-être rendu plus attractif. (le site est hébergé à Bordeaux, mais des propositions peuvent être faites auprès de l'informaticien du lycée) En complément et pour diffuser rapidement les informations votées lors des CG, le site ou blog des épouses des FFDJ sera utilisé dès que possible. D'autres solutions sont à l'étude et nous cherchons d'autres vecteurs de diffusion de l'information.
- Arrivée de madame Haidar Wyaam à 16h26.
- Une visite du chantier de l'ISA a été faite dans la semaine par les membres de l'APE, la direction du lycée et de l'ambassade.
- Arrivée de madame Gasperoni Carine à 16h28 (procuration de madame Ricart Isabelle).
- Une réunion avec la commission RH s'est également tenue.
- Mr Noël fait un point des effectifs connus à ce jour (chiffres non définitifs) :
Rentrée scolaire 2015-2016 avec 1720 élèves et 1516 élèves prévus pour 2016-2017
Sur les 1516 élèves, il y a 69 dossiers en attente (non finalisés). On peut considérer que 50% de ces dossiers se confirmeront.
Il devrait donc y avoir une baisse d'effectif d'environ 230 élèves par rapport à la rentrée 2015.
739 élèves en primaire au lieu de 935 en 2015
777 élèves en secondaire au lieu de 785 (avec 1 marge éventuelle de 30 élèves en moins)
Il y avait 614 élèves enfants de militaires en 2015 et 356 en 2016 soit 258 en moins.
Il y aura cette année encore une classe de 1^e L
- Arrivée de monsieur Adamou Yacouba à 16h47.
- Arrivée de monsieur Idris Nour Saban Mustapha à 17h01.



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

- Proposition concernant l'Indemnité de service et d'accompagnement (ISVE) sur la paie de juin d'être payée au prorata du temps passé avec les enfants :

Vote **12 POUR** **0 NON** **0 ABS**
Voté à l'unanimité

Travaux de la commission sociale :

- Suite aux nouveaux chiffres d'inscriptions en primaire communiqués par les services administratifs, la commission propose dès à présent la fermeture supplémentaire d'une classe de CP pour la rentrée prochaine ; ceci porte le total des fermetures de classe en primaire à 2 classes de maternelle, 2 classes de CP, 1 classe de CE1, 1 de CE2, 1 de CM1 et 1 de CM2. La commission demande de sursoir jusqu'à la rentrée de septembre à la décision de fermeture d'une classe supplémentaire de maternelle ; ce niveau est un produit d'appel auprès des parents et la commission estime qu'il convient d'attendre l'ultime limite pour ce décider d'une fermeture supplémentaire avec un nouveau plan social qui devra se traduire par la fermeture d'un poste d'enseignant primaire et d'un poste d'ASEM. Cette proposition va également dans le sens du ministère et de l'inspection.

Vote **10 POUR** **0 NON** **2 ABS**
Voté à l'unanimité

- En actant dès à présent la fermeture de cette nouvelle classe de CP et suite à la décision précédente du conseil de gestion de déjà fermer 7 classes en Primaire, la commission demande la tenue au plus tôt de la commission de recrutement afin de pouvoir annoncer rapidement au personnel enseignant sous CDD leur prolongation de contrat ou passage en CDI. La commission propose que les personnels enseignants Primaire en CDD soient maintenus en poste (CDI pour ceux en CDD2 et CDD2 pour les CDD1) en fonction des postes ouverts et en tenant compte des critères suivants, dans l'ordre :
 - Ancienneté dans l'établissement (donc priorité au CDD2)
 - A même ancienneté, qualification détenue
 - A même qualification, valeur pédagogique.

Dès à présent, la commission demande l'avis des intéressés sur les propositions de reclassement:

- CDI pour Mme Gianotti sur un poste d'enseignant de Lettres en secondaire
- renouvellement d'un CDD pour Mme Radoin en intervenant d'anglais Primaire,

ainsi que de l'équipe pédagogique sur :

- l'opportunité de ne pas casser les binômes CDI-CDD des personnels du Primaire à mi-temps

Concernant Mme Rahma Hassan Elmi, intervenant en anglais Primaire, la commission propose pour la commission de recrutement son passage en CDI à un niveau de salaire correspondant à



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

son niveau d'étude (fourniture de son diplôme de BAC+3, sinon proposition de recrutement en CDI niveau Bac).

Vote **12 POUR** **0 NON** **0 ABS**
Voté à l'unanimité

- Fermeture de 3 postes d'ASEM par plan social. La commission propose de retenir comme critères pour sélectionner les personnels devant être licenciés, dans l'ordre :
 - Personnels ayant le moins d'ancienneté dans l'établissement
 - Pour 2 personnes à même ancienneté, personnel le moins qualifié.

Avec ces éléments, la commission propose le licenciement pour raison économique, dans l'ordre, de

- Mme Saada Mohammed Abdiliahi Ali
- Mme Ouma Mohammed Orbisso
- Mme Aicha Robleh Waberi.

Cependant, la commission propose de faire appel (sous couvert de légalité à confirmer avec l'avocat) auparavant au départ volontaire avec incitation. Cela se traduirait pour les volontaires par un licenciement avec les indemnités légales ainsi qu'une prime correspondant à 18 mois de salaire. Cette prime est accordée également aux personnels qui subiront un licenciement s'il n'y a pas de volontaire. Ces personnes seront prioritaires en cas de réouverture de leur poste pendant une durée d'une année.

Vote **11 POUR** **1 NON** **0 ABS**
Voté à l'unanimité

- Concernant la BCD Dolto et la fermeture du poste d'enseignant déchargé, la commission propose :
 - Le non passage en CDI du CDD de Mr Moustapha Gueldon et la fin de son service auprès de l'établissement.
 - Pour Mr Mohamed Aidid,
 - o Un licenciement avec les indemnités légales et un reclassement en CDD au poste d'aide bibliothécaire avec le niveau correspondant de salaire
 - o Un licenciement avec les indemnités légales et qu'une prime correspondant à 18 mois de salaire (sous couvert de légalité à confirmer avec l'avocat).

Vote **10 POUR** **1 NON** **1 ABS**
Voté à l'unanimité



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

- La commission s'est également intéressée aux exonérations partielles des frais de scolarité pour les personnels en CDI de l'établissement. Un rappel est nécessaire : cette exonération a été mise en place initialement pour favoriser le recrutement des enseignants. Au fil des années, cette exonération partielle a été étendue à toutes les catégories des personnels en CDI. En 2015/2016, 19 enfants ont bénéficié d'une exonération, il en est prévu 24 pour le cycle 2016/2017.

L'enveloppe consacrée aux exonérations n'étant pas prévue d'augmenter les prochaines années, voire devant encore diminuer les prochaines années si les effectifs continuent à décroître (le 1% reste fixe mais les recettes diminuent), la participation des parents-personnels de l'établissement va croître.

La part d'exonération était au départ de 100%, de 70% l'année dernière et devrait passer (si le même mode de calcul de la répartition entre ayant droit est gardé) à 54%. Les ayants droits doivent être informés à ce que d'année en année leur quotepart augmente.

La commission a réfléchi à une éventuelle modification de la répartition des 1% entre ayant-droits et fera des propositions aux délégués du personnel à la rentrée prochaine sur d'autres modes de calcul.

En attendant, pour l'année 2016/2017, la commission propose le maintien des exonérations à 1% des recettes et le calcul individuel des exonérations sur la méthode que pour l'année 2015/2016, ce qui devrait faire une exonération estimée à 54% par enfant. Ce chiffre sera confirmé précisément à la rentrée lorsque les recettes seront connues précisément.

Vote

12 POUR

0 NON

0 ABS

Voté à l'unanimité

- Concernant les vacances du personnel de l'établissement, la commission rappelle que ceux-ci sont sous différents statuts et que tous ne peuvent prétendre aux vacances scolaires. La Loi djiboutienne, prévoit de façon générale 2.5 jours de congés par mois travaillé et que c'est l'employeur qui fixe les périodes de congé.
Cependant du fait de la spécificité du LFD, la commission estime que selon la catégorie et le poste de des personnels, il n'y a pas de nécessité de faire revenir des personnels pendant la totalité des périodes de vacances scolaires s'il n'y a pas de besoin et que des congés exceptionnels peuvent être accordés.
Il s'agira d'une négociation catégorie par catégorie en fonction des besoins de l'établissement. Toute volonté d'aligner l'ensemble des catégories sur une même durée de congés supérieure à la Loi n'est pas possible et la commission estime que ce point n'a pas à être abordé.



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vote **12 POUR**

0 NON

0 ABS

Voté à l'unanimité

- Une demande légitime de certains personnels concerne l'établissement de contrat de travail en bonne et due forme. La commission prend acte de cette demande. Bien que le fait qu'un personnel employé depuis plusieurs années puisse se revendiquer légitimement et légalement d'être en CDI, la commission propose que les contrat non établis soient rédigés en intégrant l'année de rentrée du personnel au service du LFD et qu'il soient mis à signature des personnels avant la fin de l'année 2016. Avec la signature du contrat de travail, il sera mis à la signature en simultanée la fiche de poste du personnel. Ces fiches de poste devront être soumises aux représentants du personnel pour proposition d'amélioration le mois précédent.

Vote **12 POUR**

0 NON

0 ABS

Voté à l'unanimité

- De la même façon que la direction propose des primes exceptionnelles lorsqu'un personnel fait particulièrement bien son travail et prend à son compte des tâches qui ne lui incombent pas, la commission demande à ce que la direction de l'établissement l'informe immédiatement de tout manquement aux devoirs des personnels qui fera des propositions au conseil de gestion sur les suites à donner.

Vote **12 POUR**

0 NON

0 ABS

Voté à l'unanimité

Il est précisé que la priorisation de la ré embauche des personnels se fera pour les personnels licenciés si besoin.

- Madame WOJCIK a présenté l'exercice financier 2015.

La séance s'est terminée à 18h20.



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Par manque de temps les items de l'ordre du jour concernant : l'augmentation de l'attractivité du lycée KESSEL/DOLTO face à la concurrence des autres établissements de Djibouti n'ont pas pu être voté.

Un vote numérique par internet a été initié, vous trouverez les résultats ci-dessous :

Proposition de travaux au sein des commissions thématiques dans le cadre de l'augmentation de l'attractivité du lycée KESSEL/DOLTO face à la concurrence des autres établissements de Djibouti

- **Proposition de la suppression des frais d'examens sauf certains cas (candidats libres ou DNB pour les élèves de la Nativité qui bascule au LFD) :**
 - OUI 11 NON 2 ABSTENTION 1
- **proposition des frais d'inscriptions dégressifs par rapport au nombre d'enfants inscrits et frais de réinscriptions réduit à 50000 fdj:**
 - OUI 11 NON 2 ABSTENTION 1
- **proposition de l'augmentation de la qualité de services au niveau de l'enseignement par la création d'un niveau de rémanération au recrutement BAC+5 :**
 - OUI 11 NON 2 ABSTENTION 1
- **proposition d'augmentation de la prime d'arrivée des enseignants par versement UNIQUE (prime d'installation+ primes de fidélisations n+1,n+2,n+3) pour valoriser le corps enseignant et "rendre attractif" le fait de venir enseigner à Djibouti.**

(pour être précis : insertion prime n+1 et n+2 cumulée avec la prime d'arrivée et suppression des primes de fidélisations n+1,n+2,n+3)

- OUI 9 NON 3 SANS AVIS 1 ABSTENTION 1
- **proposition d'augmenter l'heure de vacation à l'identique que celle de la Nativité:**
 - OUI 11 NON 2 ABSTENTION 1
- **création d'une ligne budgétaire pour la grille salariale progressive des bas salaires de l'établissement:**
 - OUI 10 NON 2 ABSTENTION 1
 -
- **proposition de ne pas voter d'augmentation des frais de scolarité à la rentrée prochaine(hormis les 2% d'augmentation statutaire):**
 - OUI 11 NON 2 ABSTENTION 1

Les propositions ci-dessus sont donc validées à la majorité et seront étudiées lors des prochaines réunions de travail des commissions thématiques concernées.

Pour l'Association des Parents d'Élèves du Lycée Français de Djibouti

Le Président
HUSSON Alain